

TMJ.-  
REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 97-570 DU 12 NOVEMBRE 1997

Chargeant Monsieur Adrien HOUNGBEDJI,  
Premier Ministre, chargé de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale et des Relations  
avec les Institutions, Porte-Parole du  
Gouvernement, de l'intérim du Président de  
la République pour compter du 12 novembre  
1997.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la  
République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des  
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 avril 1996 portant composition du  
Gouvernement ;

**DECRETE :**

**Article 1er.** - Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Monsieur Adrien HOUNGBEDJI, Premier Ministre, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement, est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour Hanoï.

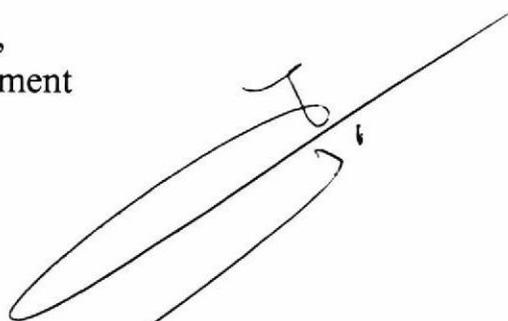
**Article 2.**- Il est délégué à Monsieur Adrien HOUNGBEDJI durant cette période, les pouvoirs de Chef de Gouvernement.

.../...

**Article 3.** - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 12 NOVEMBRE 1997

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

**Mathieu KEREKOU.** -

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 2 AUTRES  
MINISTERES 16 SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.-